

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DELIBERATION
2017_165**

L'an deux mille dix-sept, le 26 juin à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à MOUCHIN sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 19 juin 2017, conformément à la loi.

OBJET :

**COMMISSION N°4
Equipements
d'ORCHIES et de
BEUVRY-LA-FORET**

Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président
M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président
M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président,
M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président
Mme Nadège BOURGHELLE-KOS, 6^{ème} vice-présidente
M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président
M. Guy SCHRYVE, M. Jean-Claude SARAZIN, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Michel DUFERMONT, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, M. Amaury DUFOUR, Mme Marion DUBOIS, M. Yves OLIVIER, M. Jean-Pierre FERNANDEZ, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Ludovic ROHART, M. Benoît BRILLON, Mme Marie-Christine DEGAYE, Mme Ingrid VERON, M. Frédéric SZYMCZAK, M. Bruno RUSINEK, Mme Isabelle DRUELLE, Mme Monique NOWAZIC, M. Thierry LAZARO, M. Didier WIBAUX, Mme Marie CIETERS, M. Yves LEFEBVRE, M. Fabrice BALENT, M. Luc MONNET, M. Christian LEMAIRE, M. Alain DUCHESNE, M. Jean-Claude COLLIERIE, Mme Annick MATTON, M. Jean-Luc LEFEBVRE
Mme Odette FAVIER, suppléante de M. Michel DUPONT
M. Jean-Luc CARTON, suppléant de M. Jean-Paul BEAREZ

Titulaires présents : 47

Suppléants présents : 2

Procurations : 8

Nombre de votants : 57

**Présents à
l'ouverture de la
séance :**

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Jeannette WILLOCOQ, procuration à Mme Nadège BOURGHELLE KOS
Mme Joëlle DUPRIEZ, procuration à M. Christian LEMAIRE
M. Alain DUTHOIT, procuration à Mme Marion DUBOIS
M. Dominique BAILLY, procuration à M. Ludovic ROHART
M. Jean-Michel DELERIVE, procuration à M. Bruno RUSINEK
Mme Caroline MARLIERE, procuration à M. Didier WIBAUX
M. Pierre CROXO, procuration à M. Jean-Claude COLLIERIE
Mme Laure LEFEUVRE, procuration à Mme Marion DUBOIS

(A partir de la délibération n°2017/119 - M. Luc MONNET, procuration à M. Francis MELON)

(A partir de la délibération n°2017/166 – M. Thierry LAZARO, procuration à Mme Marie CIETERS)

Absents :

M. Michel DUPONT remplacé par sa suppléante Mme Odette FAVIER,
M. Jean-Paul BEAREZ remplacé par son suppléant M. Jean-Luc CARTON
M. Régis BUE
Mme Marie-Hélène BACLET

A partir de la délibération n°2017/166, départ de M. Thierry BRIDAULT, Mme Marie-Christine DEGAYE, M. Ludovic ROHART, M. Frédéric SZYMCZAK, Mme Ingrid VERON

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 juin 2017

Délibération 2017_165

COMMISSION N°4
EQUIPEMENTS D'ORCHIES ET DE BEUVRY-LA-FORET

Le Conseil Communautaire,

Parmi les ex-intercommunalités, deux communautés de communes avaient réservé parmi leurs compétences une place importante aux équipements sportifs : Espace en Pévèle et Cœur de Pévèle.

Une part importante de ces équipements étaient neufs, ce qui aurait en cas de restitution, impliqué des charges importantes pour l'intercommunalité en termes d'attribution de compensation. La Communauté de communes Pévèle Carembault a donc choisi de garder les équipements sportifs construits par une ex-intercommunalité.

A ce titre les équipements suivants ont été intégrés à l'intérêt communautaire :

- Le complexe sportif Albert Riquier de BEUVRY-LA-FORET
- Le city parc de BEUVRY-LA-FORET
- Le terrain de football synthétique d'ORCHIES
- Le city parc d'ORCHIES
- Le cours de tennis couvert d'ORCHIES – salle CORRENTE
- Le terrain d'entraînement de BEUVRY-LA-FORET
- La salle « Pévèle Aréna » à ORCHIES
- La salle de spectacle « PACBO » à ORCHIES

Divers points de désaccord sont apparus notamment sur le choix des compétences qui ont conduit les villes d'Orchies et de Beuvry à demander leur départ de la CCPC

Un de ces points de désaccord se portait sur la gestion de ces équipements et notamment de la PEVELE ARENA et du PACBO.

Le Préfet a rendu en octobre 2016 un arbitrage en faveur du maintien du périmètre de la CCPC à 38 communes. Dans la perspective de cet arbitrage il avait demandé à ce que soient engagées des réunions techniques de médiation au cours desquelles des scénarios de restitution ou de maintien des compétences seraient examinés.

Dans le cadre de ces rencontres, les villes d'ORCHIES et de BEUVRY-LA-FORET ont demandé à ce que la question de la restitution des salles maintenues dans l'intérêt communautaire soit étudiée.

C'est ainsi que des modalités de restitution ont été discutées et que le Préfet a souhaité qu'elles soient soumises au Conseil communautaire.

De manière dérogatoire au principe retenu pour le calcul des attributions de compensation, compte tenu de l'importance de ces équipements, les modalités financières de restitution de ces équipements seraient les suivantes :

- Attribution d'une attribution de compensation de 700 000 € pour ORCHIES et de 71 000 € pour BEUVRY-LA-FORET par la Pévèle Carembault destinée à couvrir les seules dépenses de fonctionnement de ces équipements.

- Participation de la Pévèle Carembault au financement des investissements visant à garantir le clos et le couvert des équipements à hauteur de 60%, au travers d'une convention de définissant les modalités financières de cette participation.

- Maintien de la prise en charge des remboursements des annuités de dettes par la Pévèle Carembault.

Vu le règlement intérieur adopté par délibération n°2014/147 du Conseil communautaire en date du 16 juin 2014,

Considérant que l'article VII dudit règlement prévoit qu'un scrutin secret peut avoir lieu dès lors que le tiers des membres présents le réclame,

Considérant qu'après appel à main levée, dix-neuf conseillers communautaires présents ont émis le souhait d'un scrutin secret,

Considérant que dans le cadre de ce scrutin secret, Monsieur le Président a posé la question suivante :

« Etes-vous favorable à la sortie de l'intérêt communautaire des équipements ci-dessus ? »

Les résultats du scrutin sont les suivants :

Le Conseil communautaire décide

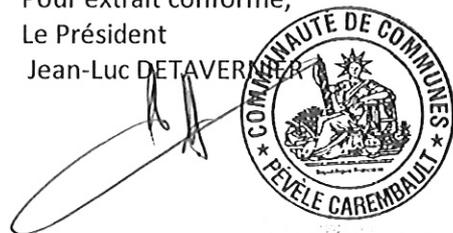
- par 40 voix CONTRE : de refuser la modification de l'intérêt communautaire, tel qu'il a été défini par délibération n°2015-226 du Conseil communautaire du 21 septembre 2015
- par 17 voix POUR : de restituer les équipements aux communes d'ORCHIES et de BEUVRY-LA-FORET.

Les équipements énoncés ci-dessus sont donc maintenus dans l'intérêt communautaire.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président
Jean-Luc DETAVERNER



Envoyé en préfecture le 07/07/2017

Reçu en préfecture le 07/07/2017

Affiché le



ID : 059-200041960-20170626-CC_2017_165-DE

